

Adhérer à l'association « **Les enfants des mille collines** »

Adhésion à l'association **10€** par an (de septembre à septembre) *uniquement par chèque*

➤ **Pour les adhérents :**

Je souhaite participer au soutien des enfants scolarisés de JAMEYE (Nord du MALI) pour une durée minimum de 1 an renouvelable tacitement.

Parrainer un enfant **10 €** par mois
(Sa scolarité, son suivi médical, aides temporaires à la famille)

Participer aux soins des autres enfants **5 €** par mois

Participer à la cantine **5€, 10€...etc ...** au choix
(Le repas d'un enfant est d'environ 0€20 par jour)

Total de mon engagement Euros

➤ **Pour les parrainages :**

- ✓ Joindre une photo de vous et / ou de votre famille pour votre filleul(e)
- ✓ Vous recevrez la photo de l'enfant, son niveau scolaire et sa situation familiale
- ✓ Joindre un chèque pour le 1^{er} mois

Je préfère faire un **don** de Euros

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville

Pays :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Je choisis le paiement

par chèque

par prélèvement

Joindre l'autorisation de prélèvement ci-jointe

✓ Dans tous les cas un reçu annuel vous sera envoyé.

NB : Si les sommes données pour une action (ex : cantine) dépassent les besoins.

J'accepte que le surplus soit utilisé pour une autre action (ex : soins médicaux aux enfants).

Signature

(Précédé de mention «Lu et Approuvé»)



Qui sommes nous ?

Suite à un projet de construction d'un dispensaire dans un village (JAMEYE) du sahel au Mali, un groupe de femmes (toutes bénévoles) ont eu envie d'améliorer les conditions de vie des enfants de ce village par l'école et la santé ;

Ce sont les valeurs de l'association « Les enfants des mille collines » (loi 1901)

Soigner c'est bien, mais être en meilleure santé pour ne pas être malade c'est mieux.

Beaucoup d'enfants ne mangent que du riz blanc (pas toujours 3 fois par jour), pour eux la cantine est capitale.

Nous travaillons en collaboration avec eux pour la cantine nous achetons les aliments et l'association de Jameye fournit les cuisinières, le bois et l'eau.

Toutes les sommes versées vont entièrement aux enfants (sauf timbres, petite papeterie et frais bancaires).